

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 023/252

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
40 rue Camille MAGUÉ
afin d'effectuer une ouverture de chambre pour un tirage de câble**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de : **SOGETREL DFS EYSINES**

14 RUE PIERRE GAUTHIER

33320 EYSINES

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que afin d'effectuer une ouverture de chambre pour tirage de câble, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 40 rue Camille MAGUÉ,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi 18 septembre 2023 à 8h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 40 rue Camille MAGUÉ, au droit du chantier. La circulation sera interdite une journée pendant cette période selon les intempéries pour réaliser une ouverture de chambre pour tirage de câble.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "SOGETREL DFS EYSINES".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- SOGETREL DFS EYSINES

Fait à La Flotte, le 07/09/2023

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

